

CR réunion téléphonique du 28 mai 2020 9h – 10h

**Comité départemental Ardennes
Soins de Proximité
spécial COVID**

Notes – M. Olivier, complétées par Dr GERBAUX

PRESENCES

ARS 08 (MR VILLENET – MME COLOMB – MME DUMAIN – MME DUFRENNE)
CPAM 08 (MR SUZANNE - DR PARENT)
CHiNA (Dr LECHAT, Dr FONTAINE, Dr MAZUR)
AAPS – PTA08 (MR BIREBENT – MME FERREIRA)
ARDENNES SANTE TRAVAIL 08 (MR RICHEL)
ML (DR MENGUY, DR GERBAUX, DR DUMONT, DR LEGROS, DR DEBALLON)
URPS ML (MME OLIVIER)
URPS IDE (MME DELAPLACE)
Ordre IDE (Mme SCHNEIDER)
MAIRIE de GIVET
RESEAU ARDUINNAGE (MME ROMAN-VIEUXMAIRE)
CROIX-ROUGE FRANÇAISE (MR LESAGE)

INTRODUCTION PAR MR VILLENET

Il faut apporter une réponse à la population et avoir une utilisation intelligente des ressources financières.

STRATEGIE DE DEPISTAGE

Bilan épidémiologique dans les Ardennes – COVID-19

Point de situation au 27 mai 2020

Cas confirmés COVID : 718 (+ 4)
Personnes hospitalisées en service de réanimation : 3 (-)
Personnes hospitalisées en service de maladies infectieuses : 7 (-)
Personnes hospitalisées en soins de suite et de réadaptation : 54 (+1)
53 décès à l'hôpital (-)
9 décès en EHPAD (-)
143 retours à domicile (+ 8)

- Tests sérologiques à la demande (non remboursés) actuellement réalisés au laboratoire bio ard'aisne sur le laboratoire de Rethel (technique validée par le Centre National de référence) – 50 à 100 tests réalisés par jour.

- Les résultats sont communiqués au patient et au médecin traitant. Même en l'absence d'ordonnance, le nom du médecin traitant est systématiquement demandé.
- Malgré les annonces du ministre de la Santé, l'arrêté de nomenclature pour les tests sérologiques ne paraîtra pas avant le 21 juin – le SI-DEP n'est pas prêt. Précisions importantes, les résultats des tests ne sont donc pas à renseigner dans le SI-DEP jusqu'au 21 juin (article 2 de l'arrêté). Il ne faut donc pas coter le forfait administratif 9006 (B20) pour ces tests.

Après le 21 juin, le remboursement du test sera conditionné à ce renseignement dans le SI-DEP.

- Le China interroge Mr Suzanne (CPAM) sur la date d'effet qui est noté au 21 mai sur le site Ameli.

Mr Suzanne se renseigne.

Il est signalé que le CHU de Reims a démarré les sérologies hier disant que c'était remboursé.
NB : Mise à jour en milieu de réunion : le JO de ce jour valide le remboursement des tests sérologiques dès ce jour.

- Projet national de tester tous les soignants
- Tests sérologiques pour les salariés hospitaliers actuellement au CHInA
- Il est rappelé que les prélèvements sont soumis à autorisation. Attention : Pas de prélèvements par des médecins aux domiciles et en cabinet (prélèvements soumis à formation et autorisation). Prélèvements seulement sur les drive, centres covid, laboratoires et par l'équipe mobile.

Dr Dumont remarque que certains médecins se sont formés. Mme Collomb précise que même si formés pas de test en dehors des sites de prélèvements pour le moment sur le département.

Dr Menguy explique le contexte du prélèvement qui a été réalisé en toute bonne foi par un médecin à domicile sur le secteur de Sedan.

- Peu de prélèvement constaté sur le drive de Givet.
Il est supposé qu'il y a une méconnaissance des médecins du secteur de Givet sur les tests à réaliser. Notion de patients testés positifs dont les hébergeurs n'ont pas envoyé les cas contacts au drive.

Mme Collomb propose de renvoyer à ces médecins la fiche mémo sur l'intérêt de tester les patients symptomatiques et cas contzct.

Dr Dumont : si communication, mail concis car les médecins sont envahis de mail en ce moment.

REMUNERATION DES PS

- Médecins :

Mme Collomb informe avoir eu confirmation ce matin que la convention avec l'AAPS est prolongée jusqu'au 30 juin : poursuite de la rémunération au forfait.

Mr Birebent : Nouveaux fonds ou reliquats ? Reliquats = environ 80 000 euros. Pas de réponse pour le moment.

Le calcul est fait en cours de réunion : avec les ressources économisées, on peut tenir d'un point de vue comptable (sans charge de fonctionnement). Budget de 60000€ pour 4h par jours sur 5 centres 7j/7 sur 30 jours.

Favoriser la facturation à l'acte à l'issue du 30 juin

Un acte de prélèvement nasopharyngé pour les médecins libéraux et les structures mentionnées à l'article L.162-1-7 du Code de la sécurité sociale a été créé et est valorisé à hauteur de KB 5 (9,60€)

- IDEL :

Equipe mobile : IDEL formés, pour des patients impossibles à déplacer. Il est possible de coter un AMI 4,2 (13,23 euros) dans le cadre d'un prélèvement à domicile pour un patient Covid-19. Cette cotation est possible si ce prélèvement est le seul acte réalisé.

Mr Suzanne a donné son accord pour facturer sous la forme d'un fichier au niveau des drives si paiement à l'acte.

Quelle cotation en drive COVID? À confirmer par la CPAM08.

Listing transmis par mail comme pour les prélèvements en équipe mobile ?

Si les IDEL exerçant dans les centres Covid19 dédiés sont sollicités par les laboratoires pour réaliser des tests de dépistage COVID en plus des fonctions réalisées au sein des centres évoquées ci-dessus, un AMI 1,5 peut être ajouté à la cotation de l'acte TLL=> à confirmer par le CPAM08 pour patient adressé en centre COVID (téléconsultation MT/IDE en centre + prélèvement)

Drive : AMI 3,1 (9,77€) pour les actes de prélèvement réalisés au sein d'un laboratoire de biologie médicale ou dans une autre structure dédiée à la réalisation de prélèvements de patients suspectés d'infection covid-19

Dr Menguy indique qu'une cotation à 3.1 lui semble logique.

Mr Suzanne remarque qu'il ne s'agit pas que les centres COVID entraînent des nomenclatures qui mettent par la suite dans la difficulté.

Il regarde aux possibilités de cotations.

Mr Villenet souligne que ce qui a été obtenu dans les Ardennes est basé sur les arguments d'une faible densité du territoire mais d'une grande superficie donc importance de maintenir de nombreux centres.

De plus, personne aujourd'hui ne peut prévenir du nombre patient touché par le virus, on est dans une phase entre 2.

A l'issue de la période du 30 juin, il faudra nous organiser pour sortir du régime d'exception dans lequel nous sommes depuis le début et revenir sur le régime régional/national.

Dr Menguy s'interroge sur la manière dont vont coter les IDEL à compter de mardi prochain si pas de validation du forfait pour les IDE.

Mr Birebent remarque que la convention signée permettait jusqu'alors le financement du temps infirmier. Il semble nécessaire de vérifier le cadre exact de cette convention prolongée- le financement des infirmiers puissent être réalisé dans ce cadre.

Dr Dumont interroge les aidants du centre COVID.

Mme Collomb indique que ce sont des bénévoles, seuls leur frais de déplacement sont remboursés.

ASSURANCE MALADIE

- Cotation des actes de consultation des patients à symptomatologie COVID

Mr Suzanne indique que cette cotation se fait sur la base d'une consultation à 25€, examen clinique + orientation vers test – majoration de 30 € qui intervient au moment de l'annonce du résultat du test + fiche contact complétée

Dr Menguy remarque qu'il n'y a pas eu de communication aux médecins sur ce sujet et que ce n'est pas ce qui avait été compris.

Mr Suzanne indique qu'une communication va être faite pour les médecins du département des Ardennes

Dr Gerbaux demande si la majoration peut être cotée sans G.

Mr Suzanne rectifie ce qu'il vient de dire, car ceci a nécessité pas mal de modifications ces derniers jours : pour patient symptomatique COVID avec test +

Possibilité de facturer une G pour la consultation initiale

Puis une G+MIS au moment de l'annonce du test. Si tracing au-delà du foyer (professionnels, amis, famille) possibilité de côté un G supplémentaire

Dr Dumont demande comment coter l'inscription sur la fiche contact

- Contact tracing : plateforme mise en place depuis le 13 mai 2020

60 cas positifs

90 cas contact

Le **Dr Parent** Note un discours différent du patient envers le médecin traitant et la plateforme (plus de cas contact déclarés au médecin traitant).

Mr Richet demande si Ardennes santé Travail peut être associé dans les opérations de dépistage à l'intérieur des entreprises lorsqu'elles sont menées, que le médecin du travail de l'entreprise soit associé.

- Conditions délivrance des masques sur prescription ? Pas de définition précise du patient à haut risque médical. Ne concerne pas le patient vulnérable (chroniques).

Dans contact Covid possibilité de prescrire des masques pour les cas positifs et les cas contact (les officines y ont accès)

Pour les patients asymptomatiques à très haut risque médical : qui sont-ils? À l'appréciation du médecin

STATISTIQUES CONSULTATIONS CENTRES COVID

Baisse notée sur les 10 derniers jours

4 centres COVID actif

2024 consultations totalisées au 27 mai 2020

		lundi 18 mai 2020	mardi 19 mai 2020	mercredi 20 mai 2020	jeudi 21 mai 2020	vendredi 22 mai 2020	samedi 23 mai 2020	dimanche 24 mai 2020	lundi 25 mai 2020	mardi 26 mai 2020	Mercredi 27 mai 2020
Charleville	8h/j	1,1	0,4	1,33	1,75	1,0	1,0	2	0,5	0,5	0,8
Sedan	2h/j	1	2	1,5	0,5	1	1,5	2	1	1	0
Rethel	4h/j	0,75	0,5	1	0,25	1	1	fermé	1,75	0,5	1
Givet	2h/j + drive	1	0,5	0,5	1	0,5	0,5	fermé	0,5	1	0
nb patients/h max 2/h											

STATISTIQUES PRELEVEMENTS COVID

Rappel : 11 lieux de prélèvements + des préleveurs mobiles :

- 4 centres consultations COVID
- 3 drives installés en parallèle de centres COVID
- le drive hospitalier
- 2 drives LBM
- Équipe mobile de préleveurs du CH Béclair (équipe de 8 préleveurs. Intervention prioritaire sur les clusters)
- IDEL volontaires et formées pouvant prélever au domicile des patients dépendants

Entre 80 à 100 prélèvements par jour

2013 prélèvements totalisés au 27 mai 2020

ADAPTATION DES CENTRES COVID

Givet : 11h-13h depuis le 22 mai.

Fermé le dimanche

IDEL présent sur le drive de 9h à 11h certains jours, à défaut prélèvements par le médecin

Localisation/drive à la capitainerie mis à disposition jusqu'au 30 juin.

Difficulté à combler le planning (actuellement une interne participait activement au planning).

Sedan : 10h-12h depuis le 25 mai.

Fermé le dimanche

Maintien drive avec IDEL de 10h à 13h. Si besoin possibilité de faire une bascule du drive sur le laboratoire avec un peu de préparation.

Petite diminution des volontaires

Charleville : 8h-16h actuellement passage à 12h-16h à compter du 1^{er} juin.

Mr Richet indique que les locaux et personnel AST peuvent être mis à disposition jusque fin juin.

Quelques plages horaires non comblées également notamment pour le 1^{er} et 6 juin. Le Dr Gerbaux va faire un appel aux volontaires.

Vouziers :

Mise en veille de la partie consultation depuis le 21 mai.

Maintien du drive IDEL de 13h à 16h.

Dr Dumont remarque qu'il ne comprend pas que seules 5 IDEL participent au prélèvement sur les 17 IDEL formées.

Rethel : 14h-18h depuis le 25 mai. 12h-15h le samedi. Fermé le dimanche.

Maintien personnel GHSA à priori. Passage à 3h par jour dès le 1^{er} juin.

DRIVE DE PRELEVEMENTS

Manchester : 7 jours sur 7. 10h à 15h. Capacité 26 prélèvements/j.

Constat que les prélèvements sont très aléatoires d'un jour à l'autre.

Réduction de 30 min en semaine et les dimanches.

Laboratoire Bio Ard'Aisne :

Rethel (14h30 à 16h) capacité 18 prélèvements/j.

Charleville Carnot (14h à 15h30 x 2) capacité 24 prélèvements/j.

1 drive autorisé par la préfecture de l'Aisne à Rozoy sur Serre (IDEL formées)

Documents conformité drive et centres de prélèvement complétés.

Mme FERREIRA précise qu'elle ne reçoit plus les attestations de présence de Rethel et de Vouziers. A revoir avec Mr FEVRE du GHSA.

Prochain comité jeudi 4 juin à 9h -10h